



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060506

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/06/2025 16H34 C:000032 I:39395
V/REF : 1006852
V/Email reçu le Jeudi 19/06/2025 a 16H34

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 9843
IMMEUBLE : PRIMAVERA I ET II
203 RUE DE LA CHENEVIERE
01340 MONTREVEL EN BRESSE

Feillens, le 25 Juin 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 203 RUE DE LA CHENEVIERE - MONTREVEL EN BRESSE - M/MME DUVAL 0658555403
0660129345 - ETG 1 - LOGT 2012

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE VERS EVIER
REPLACEMENT CHASSE D'EAU DOUBLE
REPLACEMENT ROBINET CUISINE
PL00001 - PL00004 - PL00044 - PL00085

Donneur d'ordre : Mme E. DUTEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 20 JUIN 2025 A 14H45
RECHERCHE DE FUITE SOUS L'EVIER DE LA CUISINE
FUITE DÉTECTÉE SUR LE MITIGEUR DE CUISINE
REPLACEMENT DU MITIGEUR CUISINE
OUVERTURE DE LA CHASSE D'EAU
MECANISME NEUF REMPLACÉ RÉCEMMENT
FUITE AU NIVEAU DU FLOTTEUR QUI N'A PAS ETE REMPLACE
REPLACEMENT DU FLOTTEUR ET ESSAI DE BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 20/06/25 a 17H57 Mme E. DUTEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060506

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,37	46,37
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,22	41,22
1,00	PL00085-FP.Robinet cuisine laiton	1	92,74	92,74
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Robinet flotteur	1	22,98	22,98
TOTAL H.T.				203,31
T.V.A. a 10,00%				20,33
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>223,64</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1006852 du 11/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR DUVAL Laurent

MME DUVAL Veronique claire ali

203 Rue de la Chenevière

01340 MONTREVEL EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 800 867 du 14/01/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

Téléphone : 06.58.55.54.03

09843-00001-00002-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/08/2021

Délai

Date limite exécution : 26/04/2025

Observations

06-58-55-54-03

06-60-12-93-45

Bon refait 19/06 bruno

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) fuite evier	1,00	41,22	41,22	4,12	45,34
PL00044 Remplacement Chasse d'eau double	1,00	82,44	82,44	8,24	90,68
PL00085 Robinet cuisine Tout laiton, type mitigeur monotrou avec flexibles d'alimentation pré-montés sur joints toriques, ave aérateur anticalcaire, cartouche C3, conformité ACS Garantie 5 ans, label Qualitel	1,00	92,75	92,75	9,28	102,03
				Total H.T.	262,78
				Total TVA	26,28
				Total TTC	289,06

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



Bon de Commande

N° : 1006852 du 11/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 11/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **203 Rue de la Chenevière 01340 MONTREVEL EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **19/06/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1006852